

**Emmanuel DEGREGZ**  
Stuyvenberg, 70 - 72  
1150 BRUXELLES

Tél : 0476.86.00.95  
Fax : 02/646.61.33  
[edegrez@moira.skynet.be](mailto:edegrez@moira.skynet.be)

**« LA REDACTION » de WOLU NEWS**

Hôtel communal  
Avenue Charles Thielemans, 93  
1150 BRUXELLES

**Monsieur Claude CARELS**

Editeur responsable  
Avenue Charles Thielemans, 93  
11500 BRUXELLES

Bruxelles, le 20 novembre 2006

Messieurs,

**Concerne : droit de réponse wolu news n° 206 de novembre 2006**

Conformément à l'art. 1 de la Loi du 23 juin 1961, je vous prie d'insérer gratuitement le droit de réponse ci-joint dans le prochain numéro de WOLU NEWS (art. 4 al. 2).

Cette réponse se rapporte à l'article de la rédaction paru en page 18 du n° 206 de WOLU NEWS (novembre 2006) sous le titre « Quant à la tribune du PS publiée dans cette édition...certains membres de l'opposition ont la défaite amère !!! »

Conformément à l'art. 4, cette « réponse doit être insérée en entier, sans intercalation, à la même place et dans les mêmes caractères que le texte auquel elle se rapporte »

Je précise que cette demande est formulée en mon nom personnel ; je suis en effet personnellement visé, sinon nominativement en tout cas implicitement, par cet article qui cite « certains membres de l'opposition, dont un en particulier », ou encore « l'unique élu socialiste ».

Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

Emmanuel DEGREGZ  
Conseiller communal

Annexe : texte du droit de réponse

## DROIT DE RÉPONSE À WOLU NEWS

S'il en est que la défaite fort normalement déçoit, il en est d'autres que curieusement la victoire aigrit.

Je tiens ici à protester contre votre article paru en page 18 du Wolu News n° 206 de novembre 2006, sous le titre « *Quant à la tribune du PS publiée dans cette édition... certains membres de l'opposition ont la défaite amère !!!* ».

Notre protestation vise aussi bien la forme que le fond de l'article.

1. Cet article est signé par « La Rédaction » de Wolu News alors que cet article n'a pas même été examiné par le Comité de Rédaction, comme doivent l'être en principe tous les articles, y compris ceux de la tribune libre. Notre représentante au comité de rédaction a pris connaissance de cet article à la lecture du Wolu News lui-même.

Ce n'est donc pas la Rédaction qui assume la responsabilité de cet article, mais un auteur anonyme qui se cache derrière elle et refuse d'assumer le contenu.

2. Le procédé est d'autant plus incorrect que notre tribune libre à laquelle cet article prétend répondre a été quant à elle présentée dans les délais au Comité de Rédaction et examinée lors de sa réunion. Les règles minimalistes de fonctionnement de ce journal communal imposent au moins que les règles s'appliquent de la même façon à tout le monde. A ce titre, il appartenait à l'auteur anonyme de ce billet de le présenter de la même façon au Comité de Rédaction avant sa publication, puisque telle est la règle. Il n'en a rien été.
3. Sur le fond, nous ne voulons pas entreprendre ici une polémique stérile. Il convient simplement de rappeler que notre tribune libre ainsi attaquée remerciait les électeurs, exprimait une déception – quoi de plus légitime ! – devant une progression insuffisante de notre score, et que le contrôle démocratique s'avèrerait quasi impossible avec 3 conseillers communaux dans l'opposition (sur un total de 33) ; cette tribune libre soulignait enfin qu'une majorité à ce point écrasante, avec les mêmes personnes au pouvoir depuis plus de 20 ans, conduit souvent à des dérives telles que celles rencontrées dans une actualité récente.

L'auteur de l'article s'est manifestement senti visé et blessé par une vérité pourtant communément partagée dans l'opinion publique. Nous n'y pouvons rien et cela ne l'autorisait certes pas à transgresser les règles minimales auxquelles doit répondre un journal qui se prétend d'information et dont la rédaction et la distribution demeurent à charge des deniers communaux.

Emmanuel DEGREGZ

